

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Seize le 20 Septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, P. Cormier, M. Foidart, F. Téroute, F. Hervé, A. Buzaré, JJ. Marteil, L. Monnerie, G. Thiery, P. Guilbaudeau, L. Médica D. Capart, D. Renouf, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, AM Garangé, MF Guillemot, P. Le Dro, C. Pecchia, R. Hénault M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, V. Robin-Cornaud Conseillers municipaux

Absents excusés

C. Jourdain qui a donné procuration à M. Foidart
S. Caroff « « à AM. Goujon
L. Detrez « « à M. David
J. Grévès

Secrétaire : M. Foidart

Date de la convocation : 14 Septembre 2016
Date de l'affichage : 14 Septembre 2016
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

2016_92 : Acquisition de foncier pour le futur cimetière paysager

Rapporteur : J. Daniel

Le cimetière actuel, créé en 1857 et situé au 34 rue Marc Mouélo a une superficie totale de 10 637 m².

Il comprend :

- Environ **1 200 concessions** déjà attribuées en pleine-terre (20%), pouvant contenir jusqu'à 3 corps ou en caveaux (80%) pouvant contenir jusqu'à 6 corps
- Des **emplacements de columbarium** pour les urnes funéraires, pouvant contenir jusqu'à 4 urnes. (18 disponibles/97 occupées)
- Des **cavernes** pour les urnes funéraires
- Un **jardin d'éternité** pour la dispersion de cendres sur galets
- Une **chambre funéraire** avec salon

Les concessions perpétuelles sont majoritaires mais ne sont plus proposées, il n'existe plus que des concessions temporaires depuis 1984 de 15 ou 30 ans.

On constate 70% d'inhumations et 30% d'incinérations (20% des urnes sont placées dans le cimetière en columbarium ou cavernes).

De 2010 à 2015, il a été enregistré 436 décès sur Guidel (décès et transcriptions de décès) soit une moyenne de 73 décès par an.

À ce jour, le cimetière dispose de suffisamment d'espace pour faire face à ses besoins pendant 2 à 3 ans. Une nouvelle reprise de concessions en état d'abandon est prévue pour cet automne et permettra de récupérer une douzaine d'emplacements supplémentaires.

Toutefois, il est nécessaire de se préoccuper, dès maintenant, de la recherche et de l'aménagement d'un nouveau lieu pour un futur cimetière.

La question des emplacements disponibles au cimetière ne doit pas nous faire oublier que la ville ne dispose que d'une seule chambre funéraire, ce qui peut être considéré comme insuffisant au regard des besoins.

En effet, la nécessité d'utiliser des chambres funéraires extérieures à Guidel est souvent mal vécue.

L'acquisition d'un vaste terrain prélevé dans la parcelle ZY 533, en vue de l'implantation du futur cimetière, est donc envisagée.

Cette vaste parcelle classée en partie en zone Ne (zone dédiée aux équipements et services publics en espace naturel) et en zone Na actuellement en culture, est située au-dessous de Kergroëz. L'ensemble est proche d'un EBC (Espace boisé classé) mais ne nécessite ni défrichement ni déboisement.

L'objectif est d'en faire un lieu paysager propice notamment à la déambulation et au recueillement.

Le terrain envisagé pour le cimetière paysager est situé « Sous-Kergroëz » et a une superficie de près de 2,5 ha dans la parcelle ZY 533p, dont 2 000 m² environ de bois au NO et 3 200 m² environ au SO.

Le Conseil départemental a acquis aux mêmes propriétaires des parcelles voisines pour 5 € le m² + indemnités d'éviction dues à l'exploitant agricole. Il est proposé d'offrir aux propriétaires et à l'exploitant les mêmes conditions.

Le décret du 28 janvier 2011 rendant désormais obligatoire pour toute création, agrandissement et translation de cimetière la consultation d'un hydrogéologue, qui se prononce sur les risques de contamination des eaux souterraines, c'est la première étude qui sera entreprise pour ce projet pour l'acquisition.

Comme pour les nouveaux aménagements du cimetière actuel (jardin du souvenir, cavurnes, nouveau columbarium, ...), la mise en œuvre de ce projet sera portée par un groupe de travail comprenant des élus, des représentants de l'équipe paroissiale en charge des obsèques, de l'association des crématistes, des agents municipaux et diverses autres personnes concernées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 26 août 2016 ;

VALIDE la nécessité de construire et aménager un nouveau cimetière ;

VALIDE le site retenu « Sous-Kergroëz » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les études nécessaires et en priorité la consultation d'un hydrogéologue ;

VALIDE la mise en place d'un groupe de travail ;

Envoyé en préfecture le 22/09/2016

Reçu en préfecture le 22/09/2016

Affiché le 22:09:2016

ID : 056-215600784-20160920-2016_92-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventionnements ;

AUTORISE après confirmation par l'hydrogéologue de la possibilité d'y réaliser un cimetière, l'acquisition du terrain cadastré ZY 533p, d'une surface de 2,5 hectares environ appartenant aux Cts Le Floch au prix de 5 €/m² pour les terrains classés Ne au PLU, plus les indemnités d'éviction dues à l'exploitant agricole ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de la commune.

Adopté par 31 voix pour et 1 abstention (Virginie ROBIN-CORNAUD)

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 21 Septembre 2016
Le Maire,
François AUBERTIN

